

SEANCE 4 JUILLET 2022

L'an 2022 et le 4 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de FANJEAUX s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Aurélien PASSEMAR, Maire.

Présents : AVERSENC Christophe, BAUDIN Nathalie, GUILLAUME Solenn, FLORENT Norbert, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PASSEMAR Aurélien, PAILHES Jacqueline, PASSEMAR François, TANDOOU Sabine, TISSEYRE Jean, VIALARET Cédric.

Absents excusés : CALMET Véronique procuration à MARTY Eva, JUIN Denis.

Secrétaire : LAVEISSIERE Jacques

Lecture du compte rendu de la séance du 23 mai.

Solenn demande si les associations qui n'avaient pas encore demandé les subventions l'ont fait.

François répond que la mairie n'a toujours rien reçu.

François demande la résiliation des compteurs eau et électricité, au nom de la commune, de l'appartement n°3 de la résidence Peïre Vidal.

Norbert Florent demande si le logo des véhicules communaux a été choisi, Jacques Laveissière répond que oui.

ORDRE DU JOUR

- Monsieur le Maire propose au conseil d'attribuer des subventions exceptionnelles à plusieurs associations.

1000€ au Comité des fêtes pour combler le déficit de l'organisation, par la municipalité, de la fête des quartiers.

800€ à l'association Arts et Culture pour rembourser l'animation du Marché de Producteur de Pays, organisé par la commune.

500€ au club de foot suite au vol de la tireuse à bière, des fûts et des divers produits achetés pour l'organisation du repas de la demi-finale.

Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

- La commune a souvent dû emprunter du matériel lors de manifestations et notamment un élévateur. Monsieur le Maire informe de l'opportunité d'en acheter un d'occasion à Monsieur Vialaret. Cet élévateur a été évalué par le concessionnaire à 13 000€. La commune demande un devis pour la mise en conformité dans le cadre d'une utilisation par une collectivité.

Eva Marty demande s'il faut un permis spécial ?

Les agents devront être titulaires d'un CACES.

Christophe Aversenc demande si on a de la place pour le garer ?

L'emplacement reste à déterminer.

- Nathalie Baudin présente le projet d'organisation pour l'ouverture du gîte d'étape. Une commission a été créée, elle est composée de 5 membres du conseil municipal et de 2 bénévoles. Un appel à citoyen bénévole va être lancé sur Publi Fanjeaux. Une réunion est prévue le lundi 11 juillet pour expliquer le fonctionnement. Une régie va être créée pour l'encaissement des nuitées, un régisseur, un régisseur suppléant et des mandataires seront nommés.

- Deux recours ont été déposés devant le Tribunal Administratif de Montpellier, par Monsieur et Madame RAMNAUTH l'un demandant l'annulation du permis de construire N° 011 136 21 30010 et l'autre en référé demandant sa suspension. Le conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à défendre la commune devant les instances susvisées et désigne la SCP Territoires Avocats pour défendre les intérêts de la commune dans ces 2 instances.

Sabine Tandou demande s'il est possible de faire baisser la musique aux personnes qui font les travaux dans l'ancien abri-bus.

- François Passemar donne lecture du courrier de Madame Chavignot, locataire à la résidence Aulard, qui demande l'ajout de son concubin au bail de location. Le conseil accepte, à l'unanimité, d'ajouter le concubin de Madame Chavignot au bail et autorise le Maire à signer l'avenant relatif à cette modification.

- Monsieur le Maire informe le Conseil, que monsieur Brondino Guy, acquéreur d'une concession dans le cimetière communal se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune. Celle-ci n'ayant jamais été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur le Maire propose de récupérer la concession contre le remboursement de la somme de 45.72€, suivant délibération du conseil municipal, relative au prix des concessions dans le cimetière. Le Conseil, par 13 voix pour et une abstention, accepte la rétrocession de la concession.

Questions diverses :

⇒ Cahiers de Fanjeaux : Les élus sont invités à un apéritif, dans les jardins du couvent le mercredi 6 juillet à 18H.

⇒ Claudie Faucon Méjean, conseillère Régionale, sera en visite sur la commune le mardi 5 juillet après-midi.

⇒ 14 juillet : RDV à 11h15 sous les halles puis à 11h30 au monument aux morts, la cérémonie sera suivie d'un apéritif dans la salle polyvalente.

⇒ Jacques Laveissière rappelle que le marché de producteurs de pays aura lieu le vendredi 8 juillet de 18h à 22h sur la place du Treil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30